

CONSEIL d'ÉCOLE – PROCÈS VERBAL

École(s) : Ecole primaire Espace Savoir
10, rue de l'Ohmbach
68250 WESTHALTEN

Date du Conseil d'École : Lundi 17 novembre 2025 Horaires : de 16h30 à 18h30

Adresser :

- 1 exemplaire à l'Inspecteur de l'éducation nationale
- 1 exemplaire au Maire
- 1 exemplaire est à afficher en un lieu accessible aux parents d'élèves
- 1 exemplaire est à archiver dans un registre spécifique

Points à l'ordre du jour	Titre et développement
1.	<p>Mme Fanny Wurges, directrice et présidente du Conseil d'École salue l'ensemble des membres présents et désigne Mme Ringenbach comme secrétaire de séance.</p> <p>M. Tristan Meyer et Mme Lisa Engasser, actuellement en stage dans l'école dans le cadre du CRPE, assistent au conseil d'école avec l'accord de Mme Wurges.</p> <p>Les différentes personnes absentes sont excusées.</p> <p>Installation du Conseil d'École :</p> <p>Un rapide tour de table est effectué pour permettre à chaque membre de se présenter.</p> <p>Les parents élus sont remerciés de s'être présentés aux élections et d'être présents pour ce premier conseil d'école.</p> <p>Les élections se sont tenues le vendredi 10 octobre 2025 au matin.</p> <p>116 électeurs étaient inscrits sur la liste électorale cette année.</p> <p>Nombre de votants : 93 Blancs ou nuls : 8</p> <p>Suffrages exprimés : 85 Nombre de sièges à pourvoir : 4 titulaires (Mmes Fayens et Deledicque, M. Hayer et Silva et Mme Wallerich (suppléante)).</p> <p>Taux de participation : 80,17% contre 75,40% l'an dernier (72,44% en 2023, 82,27% en 2022, 67,61% en 2021). Merci aux parents qui ont tenu le bureau de vote.</p> <p>La présidente en rappelle les attributions (articles D.411-2 et D.411-4 du code de l'éducation) : Le conseil d'école est l'instance principale de l'école. C'est un organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles.</p> <p>-Il statue sur la partie pédagogique du projet d'école</p> <p>-Il établit le projet d'organisation de la semaine scolaire en concertation avec la mairie</p>

- Il vote le règlement intérieur de l'école
- Il donne son avis sur toutes les questions concernant le fonctionnement de l'école
- Il donne son accord sur l'organisation d'activités complémentaires.
→ Le Conseil d'École se réunit une fois par trimestre autour d'une présidente et d'un secrétaire de séance. C'est un moment d'échange sur la vie de l'école, aucun cas particulier ne sera abordé lors de ces échanges.

Chaque parent élu sera destinataire d'un compte-rendu de séance qui sera validé lors du conseil d'école suivant. Ce compte rendu sera donc validé lors du prochain conseil d'école. Mme Wurges demande l'accord aux parents d'envoyer le compte-rendu ainsi que les invitations par mail, ceux-ci sont d'accord.

Voici le calendrier des deux prochains conseils d'école :

- le lundi 30 mars 2026
- le jeudi 25 juin 2026

2. Approbation du procès-verbal du Conseil d'École du 19/06/25 :

Les points abordés les plus importants sont rapidement rappelés :

- rentrée 2025/2026 : classes et effectifs, listes de matériel, natation, actions menées et projets à venir (sorties,...)
- manque de places au périscolaire

Le procès verbal du conseil d'école du troisième trimestre de l'année scolaire 2024/2025 qui s'est tenu le jeudi 19 juin 2025 est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil présents aujourd'hui.

3. Présentation de l'école (effectifs) et du personnel éducatif :

Actuellement, les effectifs de l'école sont répartis comme suit :

- une classe de PS/MS avec 19 élèves : 9 PS et 10 MS pris en charge par Mme RINGENBACH secondée par Mme SIMON, ATSEM ;
- une classe de GS/CP avec 20 élèves : 10 GS et 10 CP pris en charge par Mme HORNECKER secondée par Mme SCHNEIDER ;
- une classe de CE1/CE2 avec 26 élèves : 11 CE1 et 15 CE2 pris en charge par Mme DA SILVA;
- une classe de CM1/CM2 avec 21 élèves : 12 CM1 et 9 CM2 pris en charge par Mmes WURGES et GOLTZENE.

Soit un total de 86 enfants contre 85 l'an passé.

Avec 4 classes, Mme Wurges bénéficie d'un jour de décharge, le jeudi, pour s'occuper de la direction de l'école.

Pour la deuxième année consécutive nous accueillons également au quotidien Mme GUEDON Sandra, AESH, qui accompagne 3 élèves en difficultés.

Mme Barthélémy Fabienne se charge de l'enseignement religieux catholique du CP au CM2.

Modalités de la communication avec les familles :

Les enseignantes rencontrent au moins deux fois dans l'année les parents de leurs élèves, suite à la remise des livrets scolaires et des carnets de réussites mais également suite aux évaluations nationales (du CP au CM2). Pour les demandes de rencontres individuelles il est nécessaire de passer

par une demande écrite.

Effectifs prévisionnels :

Pour la rentrée 2026/2027, 9 élèves de CM2 iront au collège. L'écart entre les arrivées et les départs devrait permettre de maintenir une stabilité des effectifs. Une prévision d'effectifs doit être effectuée avant le 20 novembre, Mme Wurges y annonce l'arrivée de 9 élèves en petite section d'après les documents communiqués par la Mairie (enfants nés en 2023).

4. Organisation du temps scolaire (27/03/2023)

En références aux articles D 521-10 et D 521-12 du code de l'éducation et au décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, notre commune est concernée cette année par la campagne de renouvellement ou de modification de l'organisation de la semaine scolaire pour la rentrée 2026.

Cela concerne les cas suivants :

- la dernière délibération date de 2023 : la validité des horaires pour une durée de trois ans arrive donc à échéance à la fin de la présente année scolaire. Une nouvelle délibération doit être présentée, même s'il s'agit une reconduction à l'identique.
- un changement de rythme (4 jours / 4,5 jours) ou des ajustements d'horaires sont souhaités

Pour notre école, la dernière délibération date du 27 mars 2023 et était donc valable durant trois ans. La présidente présente les horaires actuels de l'école et propose donc leur reconduction. Pour rappel, les horaires actuels de l'école sont les suivants :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Matin	8:15	8:15	0:00	8:15	8:15
	11:45	11:45	0:00	11:45	11:45
Total matin	3:30	3:30	0:00	3:30	3:30
Après-midi	13:30	13:30		13:30	13:30
	16:00	16:00		16:00	16:00
Total après-midi	2:30	2:30		2:30	2:30
TOTAL JOURNÉE	6:00	6:00	0:00	6:00	6:00
TOTAL SEMAINE			24:00		

Est-ce que quelqu'un a une remarque ? Aucune remarque n'a été formulée.

Est-ce que quelqu'un s'abstient ? Personne ne s'abstient.

Les horaires actuels sont donc reconduits à l'unanimité des membres du Conseil.

Ce point sera à nouveau évoqué lors du conseil d'école du second trimestre 2026 mais la délibération et le vote ont bien pris effet à la date du lundi 17 novembre 2025. Cette délibération sera soumise en février au conseil municipal.

5. Projet d'école (présentation, dispositifs d'aide aux élèves) :

Suite à l'évaluation de notre école il y a trois ans, nous avons rédigé un

projet d'école valable 5 ans (jusqu'en 2028) en concertation avec les autres écoles de la Vallée Noble.

Priorités de l'école suite à l'évaluation d'école (Pour une école de l'excellence, du bien-être et de l'égalité) :

1. Améliorer les transitions entre établissements
2. Entretenir un climat scolaire favorable (cohérence éducative, projets collectifs, implication des parents)
3. Prendre en compte l'hétérogénéité pour la réussite de tous les élèves
4. Aménager des espaces au service du développement et de l'autonomie

Le projet de regroupement d'écoles se décline en quatre domaines qui mettent en évidence un objectif particulier.

Présentation du projet de regroupement d'écoles aux différents membres du conseil d'école (4 domaines et 4 objectifs) et projection des différents documents relatifs à sa conception.

Dispositifs d'aide aux élèves :

Les élèves à besoins particuliers sont à nouveau pris en charge par le RASED. C'est Mme Grienenger Myriam qui travaille avec eux tous les mardis après-midis.

Si nécessaire, les enseignants pourront être amenés à rédiger un PPRE pour les élèves rencontrant des difficultés ponctuelles en classe.

Des séances d'APC sont toujours proposées pour les élèves de la MS au CM2 et peuvent concerner tous les domaines d'apprentissage mais en priorité la lecture.

Mme Ringenbach interviendra auprès des élèves de CP à partir du mois de janvier, en aide à la lecture en petits groupes dans le cadre d'un pacte.

6. Sécurité et surveillance :

Présentation des dispositifs de prévention pour la sécurité des personnes :

Rappel : Les élèves peuvent arriver à l'école entre 8h05 et **8h20 pour la maternelle** (8h15 pour l'élémentaire), ensuite, le portail extérieur et la porte d'entrée de l'école sont fermés à clé jusqu'à la sortie des élèves à **11h40**.

Nous sommes toujours en posture Vigipirate Urgence Attentat (niveau le plus élevé).

-Sécurité incendie : 3 exercices annuels doivent être organisés.

Le premier s'est déroulé le jeudi 9 octobre 2025 à 9h50, évacuation en 1 minutes 38 secondes.

Présentation du PPMS : PPMS= Plan Particulier de Mise en Sécurité :

Le PPMS est un document qui doit être mis à jour chaque année et qui concerne la protection et la sécurité des enfants en cas de risques majeurs. Les risques identifiés pour notre école sont les suivants : tempête, séisme, confinement. Chaque personne dans l'école a une mission bien précise en cas d'incident. Chacun doit connaître les différents signaux d'alerte, les zones de confinement et les différentes situations d'évacuation.

Deux PPMS sont mis à jour chaque année : le PPMS Risques Majeurs et le PPMS Attentat Intrusion. Ils seront progressivement fusionnés (PPMS unifié).

Rappel : en cas de sirène chimique, il ne faut pas se présenter à l'école pour chercher son enfant.

- Des exercices annuels PPMS sont prévus avec différents scénarios, au regard des risques identifiés pour notre école (séisme, tempête, alerte attentat ou intrusion,...).

Un exercice attentat/intrusion va être réalisé avant les vacances de Noël (se cacher), il aura lieu le jeudi 11 décembre au matin, les parents et les enfants seront prévenus en amont.

Présentation du protocole élaboré avec la municipalité en cas d'alerte à la bombe.

Les listes des contacts d'urgence par classe seront distribuées aux représentants des parents d'élèves par mail en cas de besoin pour prévenir les familles le plus rapidement possible (toujours attendre les consignes de la Directrice ou des enseignantes de l'école).

L'organisation de la surveillance et de la sécurité des élèves à l'école : Un protocole précise les obligations de surveillance des élèves pendant le temps scolaire. Il précise également les horaires d'accueil et de sortie des élèves, les horaires des récréations ainsi que leurs modalités de surveillance. La présidente présente le plan de surveillance de la cour pendant les récréations pour approbation. Celui-ci est validé.

Présentation du projet de protocole d'accueil et de surveillance des élèves en cas de situation de force majeure et mise à jour : le projet est validé et Mmes Benoît et Deledicque pourront intervenir à l'école en cas de situation de force majeure (due aux intempéries ou suite à l'absence d'un membre du personnel éducatif). Le personnel communal (ATSEM, périscolaire) peut aussi être mobilisé au besoin. Le protocole est mis à jour.

Présentation du protocole de lutte contre le harcèlement dans notre école et du plan de prévention.

Dans le cadre de la journée de lutte contre le harcèlement le jeudi 6 novembre les élèves du CM ont pu répondre à un questionnaire. Les élèves de CE et du CM ont été sensibilisés à la lutte contre le harcèlement.

7. Règlement intérieur de l'école :

Le Règlement Intérieur de l'école est lu collectivement et mis à jour. Il sera distribué aux familles avant les vacances de Noël par mail de préférence et consultable sur le site de la commune.

8. Travaux et bilan financier :

Travaux:

- Un problème d'odeur persiste au quotidien du côté des sanitaires de la maternelle
- La fenêtre dans la salle de classe des CE est-elle utilisable ?

Bilan financier :

Coopérative scolaire

L'école est affiliée à l'OCCE et est donc autorisée à gérer de l'argent.

Mme Wurges est mandataire de ce compte OCCE et s'occupe de la comptabilité. L'école fonctionne avec un compte commun à toutes les

classes. Le bilan comptable de l'année 2024/2025 présentait un solde de 3843,38€ (contre 2951,83€ l'an passé et 1743,63€ l'année précédente). Les comptes ont été révisés le 26/08/2025 par Mmes Hornecker, Benoît et Wurges.

A ce jour, la coopérative scolaire présente un solde de 4923,54 €. Chaque classe bénéficie également d'un budget annuel accordé par la municipalité, celui-ci s'élève à 734,81€. Les budgets des comptes classes seront clôturés fin décembre, chaque classe devrait avoir respecté son budget (reste 0).

Une vente de miel sera organisée au mois de décembre ainsi qu'une vente de fromages au mois de janvier.

Actions pédagogiques :

9.

Inventaire des actions menées à ce jour :

- Semaine du goût du 13/10 au 17/10 : petit déjeuner salé à l'école pour les PS/MS et ateliers culinaires pour les GS/CP (1 recette/jour)
- Mercredi 15 octobre : Spectacle L'île de la couronne dans la salle de jeux, organisé par la Médiathèque de Rouffach
- 2 interventions de la maison de la nature de Hirtzfelden dans le cadre du projet Biodiv'Est de 30h accordé à la classe de PS/MS (uniquement 2 classes de maternelle du Haut-Rhin concernées) les 17/10 et 04/11
- Jeudi 16 octobre : photo de classe

Inventaire des actions à venir :

- Saint Nicolas à l'école le vendredi 5 décembre pour les PS-MS-GS-CP et aux quilles pour les CE-CM
- Sortie à la Médiathèque de Rouffach le 09/12 pour les CE/CM sur les thèmes « Fais moi peur » et « Les forêts du Grand Est à l'épreuve du changement climatique »
- Fête de Noël de l'école dans la salle de jeux le jeudi 18/12 au matin (voir avec Yannick Ambiehl pour le Père-Noël)
- Galettes des rois à la reprise
- Confection des crêpes pour la chandeleur
- Mardi 3 février : Spectacle de la compagnie des 3 Chardons « Petite indienne » offert aux enfants de la PS au CE2 par la coopérative scolaire
- Mardi gras dans la cour de l'école.
- Défi « j'y vais »
- Concours de dessin du Crédit Mutuel CE/CM : Cette année le thème porte sur la découverte de la mer. Pour les 6-10 ans le thème précis est Comment imagines-tu la vie dans les océans ?
- Sortie à la Médiathèque de Rouffach le 09/04 pour les PS-MS-GS-CP sur le thème « Histoires en voyage : partons ensemble à la découverte des cinq continents avec une « Cousette à raconter »
- Sorties scolaires PS/MS et GS/CP : Ferme pédagogique de Rhinau le vendredi 20 mars et zoo de Mulhouse le jeudi 18 juin
- Sorties scolaires pour les CE et CM : le Pavillon des sciences à Montbéliard en avril/mai et le Hartmannswillerkopf en juin.

Le prochain conseil d'école aura lieu le lundi 30 mars 2026 à partir de 16 heures 30. Les parents délégues le souhaitant peuvent soumettre à la directrice les points à inscrire à l'ordre du jour 3 semaines avant la date du conseil d'école.

Tous les points prévus à l'ordre du jour ont été traités, la présidente clôture la séance à 18heures30.

NOMS	PRÉSENT	EXCUSÉ	NOMS	PRÉSENT	EXCUSÉ
Directeur de l'école – Président :					
WURGES Fanny	x				
Professeurs :					
DA SILVA Julie	x		RINGENBACH Célène	x	
GOLTZENE Laura		x			
HORNECKER Oriane	x				
Représentants des parents d'élèves titulaires :					
SILVA Ezequiel	x		FAYENS Gaëlle	x	
HAYER Emmanuel	x		DELEDICQUE Coralie	x	
Inspecteur de l'éducation nationale :					
CAILLEAUX David		x			
Représentants de la commune					
Maire de la commune ou son représentant : LALLEMAND Nathalie				x	
Conseiller municipal : DOMON Dominique				x	
VOIX CONSULTATIVE					
Autre(s) Membre(s) du R.A.S.E.D. :					
Médecin scolaire :					
Infirmière scolaire :					
A.T.S.E.M. :					
SIMON Denise	x		ZIMMERMANN Aurélie		x
Maître(s) des enseignements internationaux de langue étrangère (EILE):					
Accompagnant(s) d'élève(s) en situation de handicap :			GUEDON Sandra	x	
Représentants des parents d'élèves suppléants :					

Procès-verbal établi le 17/11/2025

Le président, Directeur (trice) de l'école

Nom et signature : WURGES Fanny

Le secrétaire de séance,

Nom et signature : RINGENBACH Célène